

AKEO TELECOM

www.akeotelecom.com

Référence :AT8669..... Désignation : SAMSUNG Galaxy A17 256 Go Noir.....

CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET PRÉSENTATION DES PARAMÈTRES AYANT PERMIS DE L'ÉTABLIR	Smartphone
---	------------

FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS (cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)

Date du calcul : 10/06/2026.....

Nom ou marque commerciale du fournisseur : Samsung Electronics Co, Ltd.....

Adresse du fournisseur : 12- Samsung-Ro, Yeongtong-Gu, Suwon-Si, Gyonggi-Do, Korea

Référence du modèle donnée par le fournisseur : A176-5G-8/256_BLK.....

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous-critère	Note du critère sur 20	Total des notes des critères sur 100
CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION	1.1. Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	8,8	2	17,6	83,8
CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS	2.1. Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	5,0	1	9,25	
	2.2. Outils nécessaires (liste 2)	5,0	0,5		
	2.3. Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	3,5	0,5		
CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES	3.1. Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	9,0	1	16,9	
	3.2. Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	7,5	0,5		
	3.3. Délais de livraison des pièces de la liste 2	9,0	0,3		
	3.4. Délais de livraison des pièces de la liste 1	7,5	0,2		
CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES	4.1. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	10,0	2	20,0	
CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE	5.1. Informations sur la nature des mises à jour	10,0	1	20,0	
	5.2. Assistance à distance sans frais	10,0	0,5		
	5.3. Possibilité de réinitialisation logicielle	10,0	0,5		
NOTE DE L'INDICE SUR 10					8,4

*liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;
**liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.